

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

Nom de l'installation de distribution :	Prise d'eau fleuve Saint-Laurent, Lavaltrie
Numéro de l'installation de distribution :	X0008671
Nombre de personnes desservies :	<u>13 635</u>
Date de publication du bilan :	<u>Novembre 2024</u>

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Ville de Lavaltrie

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Annie Larivière Clermont
- Numéro de téléphone : 450 586-2921, poste 2205
- Courriel : alariviere@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent bilan est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.ville.lavaltrie.qc.ca/services-citoyens/environnement>

## À noter :

*Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut y répondre de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable peut également choisir d'employer un modèle différent, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent. Plus de précisions sont disponibles dans la note explicative de l'article 53.3 du [Guide d'interprétation du Règlement sur la qualité de l'eau potable](#).*

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
<b>Coliformes totaux</b>	144	171	171	0
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	144	171	171	0

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
<b>Antimoine</b>	1	1	1	0
<b>Arsenic</b>	1	1	1	0
<b>Baryum</b>	1	1	1	0
<b>Bore</b>	1	1	1	0
<b>Cadmium</b>	1	1	1	0
<b>Chrome</b>	1	1	1	0
<b>Cuivre</b>	10	10	1	0
<b>Cyanures</b>	1	1	1	0
<b>Fluorures</b>	1	1	1	0
<b>Nitrites + nitrates</b>	4	4	4	0
<b>Mercure</b>	1	1	1	0
<b>Plomb</b>	20	20	20	3
<b>Sélénium</b>	1	1	1	0
<b>Uranium</b>	1	1	1	0

**3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée**  
(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre total d'échantillons prélevés</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée</b>
Turbidité	12	12	12	3

**4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée**

**4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanés**  
(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre total d'échantillons prélevés</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée</b>
Pesticides	4	5	5	0
Autres substances organiques	4	5	5	0

**4.2 Trihalométhanés**

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre total d'échantillons prélevés</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée</b>
Trihalométhanés totaux	16	16	16	2

**5. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport**

Nom : Annie Larivière Clermont

Fonction : Chef de division Environnement

A handwritten signature in blue ink on a light yellow background. The signature is cursive and reads "Annie Larivière Clermont".

Signature : \_\_\_\_\_ Date : 29 novembre 2024